

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
192<sup>e</sup> année  
30 juin 2016  
n° 24 / 7693<sup>e</sup>  
pages 1361 à 1424



## CHRONIQUES / Réforme de la responsabilité civile

L'espoir d'une recodification du droit de la responsabilité civile

> Geneviève Viney

Vue d'ensemble de l'avant-projet de réforme

> Jean-Sébastien Borghetti

1378  
29 avril 2016

1386

## ÉDITORIAL

1361 Le Monde d'Hier, Aurélien Antoine

## ACTUALITÉS

Loi « patrimoine » :

- 1366 • mesures relatives aux acteurs du secteur culturel
- 1370 • mesures relatives aux acteurs du secteur public
- 1367 Marchés d'instruments financiers : publication d'une ordonnance
- 1371 Parlement : ordre du jour de la session extraordinaire
- 1373 Ouverture dominicale (loi « Macron ») : inconstitutionnalité du nouveau régime parisien

## POINT DE VUE

1376 Flexibilité de la règle, souplesse du droit, Hugues Fulchiron

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1396 **Panorama** : Droit des transports, Hugues Kenfack
- 1404 **Notes** : La protection des créanciers de la société absorbée à l'issue d'une fusion internationale, note sous CJUE 7 avr. 2016, Jérôme Chacornac
- 1409 La sanction de l'inexécution d'une obligation contractuelle : l'abus de confiance ?, note sous Crim. 6 avr. 2016, Nicolas Balat et Farah Safi
- 1415 L'époux qui autorise la conclusion d'un cautionnement par son conjoint doit-il être mis en garde ?, note sous Com. 9 févr. 2016, Aurélien Molière
- 1419 Les modalités de l'action des concurrents évincés de la conclusion d'un contrat administratif devant le juge du contrat, note sous CE 5 févr. 2016, Marie-Caroline Vincent-Legoux

# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,  
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

#### Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 510 € HT (520,71 € TTC)

Étranger: 576 € HT

Prix au numéro: 23,48 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Juin 2016

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Aurélien Antoine

1361

Le Monde d'Hier

## ACTUALITÉS

1364

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Chèque sans provision (rejet):  
défaut de délivrance de l'information  
préalable, *Com. 14 juin 2016*

#### Consommation

Information du consommateur: qualité  
de non-professionnel du comité d'entreprise,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 15 juin 2016*

#### Contrat d'affaires

Transport routier de marchandises  
(sous-traitance): détermination  
de la rémunération, *Com. 14 juin 2016*  
Location de matériel (indemnité de jouissance):  
qualification de clause pénale,  
*Com. 14 juin 2016*

#### Propriété intellectuelle

Loi « patrimoine »: mesures relatives  
aux acteurs du secteur culturel

#### Société et marché financier

Marchés d'instruments financiers:  
publication d'une ordonnance

1368

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Ventes de meubles aux enchères publiques:  
faute disciplinaire du commissaire-priseur,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 15 juin 2016*  
Réparation du dommage: appel en garantie  
d'un tiers par le responsable, *Com. 14 juin 2016*  
Produits défectueux (responsabilité):  
point de départ de la prescription des actions,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 15 juin 2016*

1369

### DROIT IMMOBILIER

#### Expropriation

Indemnité d'éviction (cession amiable):  
indemnisation des locataires et sous-locataires,  
*Civ. 3<sup>e</sup>, 16 juin 2016*

1370

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Loi « patrimoine »: mesures relatives  
aux acteurs du secteur public

Commune (vente de parcelles): recevabilité  
de l'action en nullité des contribuables,  
*Civ. 3<sup>e</sup>, 16 juin 2016*

#### Droit constitutionnel

Parlement: ordre du jour de la session  
extraordinaire

#### Fiscalité

Insuffisance de déclaration et fraude fiscale  
(cumul des peines): constitutionnalité  
du régime, *Cons. const., 24 juin 2016*

#### Santé publique

Indemnisation par l'ONIAM  
(pathologie préexistante): anomalie  
du dommage, *Civ. 1<sup>re</sup>, 15 juin 2016*

1373

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Ouverture dominicale (loi « Macron »):  
inconstitutionnalité du nouveau régime  
parisien, *Cons. const., 24 juin 2016*

#### Sécurité sociale

Arrêt de travail: médecin habilité  
à prescrire une prolongation,  
*Civ. 2<sup>e</sup>, 16 juin 2016*  
Cotisations sociales (paiement):  
irrecevabilité d'une demande de délais,  
*Civ. 2<sup>e</sup>, 16 juin 2016*  
Cotisations sociales (recouvrement):  
portée de la contrainte à défaut d'opposition,  
*Civ. 2<sup>e</sup>, 16 juin 2016*  
Cotisations sociales (attestation de régularité):  
société en redressement judiciaire, *Civ. 2<sup>e</sup>,  
16 juin 2016*

1375

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Compétence européenne  
(lieu du fait dommageable): perte financière,  
*CJUE 16 juin 2016*

#### Profession juridique et judiciaire

Avocat (écoutes téléphoniques):  
validité de la transcription des conversations,  
*Crim. 15 juin 2016*  
Avocat (écoutes téléphoniques):  
conventionnalité de la transcription  
des conversations, *CEDH 16 juin 2016*



## POINT DE VUE

1376

Flexibilité de la règle, souplesse du droit  
par Hugues Fulchiron



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

1378

L'espoir d'une recodification  
du droit de la responsabilité civile  
par Geneviève Viney

1386

L'avant-projet de réforme de la responsabilité civile  
par Jean-Sébastien Borghetti

### PANORAMA

1396

Droit des transports  
mai 2015 - mars 2016  
par Hugues Kenfack

### NOTES

1404

La protection des créanciers de la société absorbée  
à l'issue d'une fusion internationale,  
*note sous CJUE 7 avr. 2016*  
par Jérôme Chacornac

1409

La sanction de l'inexécution d'une obligation  
contractuelle: l'abus de confiance?,  
*note sous Crim. 6 avr. 2016*  
par Nicolas Balat et Farah Safi

1415

L'époux qui autorise la conclusion d'un cautionnement  
par son conjoint doit-il être mis en garde?,  
*note sous Com. 9 févr. 2016*  
par Aurélien Molière

1419

Les modalités de l'action des concurrents évincés  
de la conclusion d'un contrat administratif  
devant le juge du contrat, *note sous CE 5 févr. 2016*  
par Marie-Caroline Vincent-Legoux



## ENTRETIEN

1424

Dominique Fenouillet - Le divorce sans juge

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également  
votre revue numérique  
sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)